FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de création 11-janv.-1996 **Date de révision** 17-juil.-2019 **Version** 4

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Base Asphalt - Oxidized

Synonymes Sound Dampening Asphalt, Specialty Asphalt, 4402

Code du produit OCRA00035

Utilisation recommandée • Sound dampening

Adresse du fabricant
Owens Corning Roofing and Asphalt, LLC
One Owens Corning Parkway
Toledo, Ohio 43659

Téléphone de l'entreprise 1-800-GET-PINK ou 1-800-438-7465
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 Chemtrec 1-800-424-9300 or 1-703-741-5970 CCN17393
Numéro d'appel d'urgence 1 419 248-5330 (après 17 h HNE et lors des week-ends)

Adresse de courriel safetydatasheet@owenscorning.com
Site Web de l'entreprise http://owenscorning.com/

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut réglementaire de l'OSHA Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux

Yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

HNOC (danger non classé autrement)
Un contact avec le produit à des températures élevées peut se traduire par des brûlures thermiques
Des quantités dangereuses de sulfure d'hydrogène, un gaz très toxique, peuvent être présentes dans l'espace de tête de récipients chauffés
Ce produit à base de pétrole peut contenir des quantités minimes de composés aromatiques polycycliques (CAP), y compris des hydrocarbures aromatiques polynucléaires (HAP), lesquels peuvent être libérés quand le produit est chauffé

Toxicité aiguë inconnue
0 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants du produit

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Asphalt, Oxidized (other uses)	64742-93-4	100	*

• -

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux
• Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes
• Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau
• **PRODUIT CHAUD**
• Tremper ou immerger immédiatement la zone dans l'eau pour contribuer à refroidir
• Appliquer de l'eau glacée ou des sachets réfrigérants à la zone brûlée
• **NE PAS** utiliser d'eau glacée ou de sachets réfrigérants si la superficie brûlée couvre plus de 10 % du corps, car cela pourrait contribuer à créer un choc
• **NE PAS** essayer de retirer le produit de la surface brûlée après son refroidissement
• Demander immédiatement des soins/conseils médicaux
• Le personnel médical peut ramollir et retirer le produit refroidi avec de la gelée de pétrole ou de l'huile minérale
• **MATÉRIEL FROID :**
• Nettoyer la peau exposée avec un savon doux et de l'eau
• Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin

Inhalation
• En cas de symptômes respiratoires, transporter la victime à l'extérieur, à l'écart de la source d'exposition
• Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile
• Si les symptômes persistent, appeler un médecin
• Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux

Ingestion
• NE PAS faire vomir
• En cas de vomissement spontané, faire pencher la personne vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration
• Boire un ou deux verres d'eau
• Obtenir des soins médicaux

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés
- Irritation du nez et de la gorge
- Irritation des yeux et des muqueuses
- Irritation de la peau
- Inconscience
- Lésion de la cornée
- Narcose
- Diminution des fonctions motrices
- Changements de comportement
- Œdème
- conjonctivite
- Dégraissage de la peau
- rash

Note aux médecins
- Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés
- Traiter comme un incendie de fioul ou d'hydrocarbures
- Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat
- Produit chimique
- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins
- Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à un incendie et protéger le personnel

Moyens d'extinction inappropriés
- Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers associés au produit chimique
- Le produit chaud peut enflammer des matières inflammables à son contact

Produits de combustion dangereux
- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Oxydes de soufre
- Sulfure d'hydrogène

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs
- Non

Sensibilité aux décharges électrostatiques
- Non

Équipement de protection et précautions pour les pompiers
- Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles
- Éviter le contact avec les yeux et la peau
- Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires

Précautions relatives à l'environnement
- Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité
- Éviter l'écoulement dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau
- Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement
- Confiner le déversement avec un absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un l'absorbant Oil-Dri

• Empêcher la propagation en recouvrant, en endiguant ou par d'autres moyens

Méthodes de nettoyage

• Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
• Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination
• Nettoyer la surface contaminée à fond

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements
Éviter de respirer les fumées du produit chaud
Le sulfure d'hydrogène, un gaz très inflammable, incolore et très toxique, est émis par l'asphalte chauffé et peut s'accumuler dans des réservoirs de stockage ou des récipients de transport en vrac
Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

• Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
• Assurer une ventilation appropriée de stockage ou des récipients d'expédition pour empêcher l'accumulation de concentrations dangereuses d'hydrocarbures gazeux dégazés ou de H2S

Matières incompatibles

• Agents oxydants forts
• Eau

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Hydrogen sulfide 7783-06-4	STEL: 5 ppm TWA: 1 ppm	(vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 14 mg/m^3 (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 21 mg/m^3 Ceiling: 20 ppm	IDLH: 100 ppm Ceiling: 10 ppm 10 min Ceiling: 15 mg/m^3 10 min

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

• Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)
• Porter un écran facial en cas de risques d'éclaboussures

Protection de la peau et du corps

• Porter des gants de protection (des gants calorifuges, en cuir doublé de néoprène sont recommandés quand un produit chaud est manipulé)
• Porter des chemises à manches longues et des pantalons longs (on recommande en coton ou autre matériau de protection thermique)

Protection respiratoire

• Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui dépassent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés conformément au programme de protection respiratoire de leur entreprise, à la réglementation locale ou à la norme 29 CFR 1910.134

• En cas d'irritation, porter un appareil respiratoire à épuration d'air avec des cartouches contre les particules et les vapeurs organiques
• Des respirateurs à adduction d'air ou des appareils respiratoires autonomes doivent être utilisés quand les concentrations de sulfure d'hydrogène dépassent la limite d'exposition professionnelle

Considérations générales sur l'hygiène

• Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements
• Laver soigneusement les zones exposées après manipulation de ce produit
• Se laver les mains et les bras fréquemment
• Se doucher après exposition
• Laver les vêtements de travail quand ils sont souillés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide en cartons Liquide lorsque chauffé
Odeur	Distillats de pétrole
Couleur	Noir, Brun
Point de fusion / point de congélation	> 105 °C / 221 °F
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	>= 538 °C / >= °F
Point d'éclair	> 218 °C / > 424 °F
Taux d'évaporation	
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	<5 mm Hg @ 20°C
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammation	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

• Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

• Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

• Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

• Chaleur, flammes et étincelles
• Éviter le contact possible avec l'eau quand le produit est à l'état liquide

Matières incompatibles

• Agents oxydants forts
• Eau

Produits de décomposition dangereux

• Dioxyde de carbone (CO2)
• Monoxyde de carbone
• Les produits de combustion peuvent comprendre des oxydes de soufre et du sulfure d'hydrogène

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Nocif par inhalation
Nocif par contact avec la peau

Nocif en cas d'ingestion

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Asphalt, Oxidized (other uses) 64742-93-4	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Hydrogen sulfide 7783-06-4	-	-	= 700 mg/m³ (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets immédiats sur la santé : L'inhalation des vapeurs, des fumées ou du brouillard peut provoquer une irritation du nez, de la gorge ou des muqueuses, ainsi que des nausées, des maux de tête ou des vertiges, une dépression du système nerveux central, y compris une somnolence, une perte de coordination et une perte de conscience. Un contact avec les yeux peut provoquer une grave irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision trouble. En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal avec de possibles nausées, vomissements et diarrhées. L'aspiration de distillats de pétrole dans les poumons peut provoquer une grave pneumonite chimique qui peut être mortelle. Voir la section 8 pour des contrôles de l'exposition

Effets retardés sur la santé Prolonged or repeated skin contact may result in dryness and irritation of the skin. Prolonged contact with clothing saturated in petroleum distillates can cause second degree burns. Long term skin exposure to asphalt can increase sensitivity to the sun, and may cause discoloration

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.
mg/kg

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité • Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Asphalt, Oxidized (other uses) 64742-93-4	56: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	-	-
Hydrogen sulfide 7783-06-4	-	0.0448: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 0.016: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	-

Persistance et dégradation • Aucun renseignement disponible

Bioaccumulation • Aucun renseignement disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydrogen sulfide 7783-06-4	0.45

Autres effets nocifs • Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets • L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballage contaminé • Ne pas réutiliser le contenant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note : Les récipients autres qu'en vrac de matière solide ne sont pas réglementés
Le matériel chauffé à 100\u160 ?DEGC/212\u160 ?DEGF ou plus est réglementé

DOT

Nom officiel d'expédition	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100 °C (212 °F) et inférieure à son point d'éclair
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	IB1, T3, TP3, TP29
Désignation	UN3257, Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100 °C (212 °F) et inférieure à son point d'éclair (<TND>), 9, III
Numéro du guide des mesures d'urgence	128

TMD

N° ID/ONU	UN3257
Nom officiel d'expédition	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100 °C (212 °F) et inférieure à son point d'éclair
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3257, Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100 °C (212 °F) et inférieure à son point d'éclair, 9, III

MEX

N° ID/ONU	UN3257
Nom officiel d'expédition	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100 °C (212 °F) et inférieure à son point d'éclair
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3257, Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100 °C (212 °F) et inférieure à son point d'éclair, 9, III

OACI (air) Interdit Non réglementé

IATA Interdit Non réglementé

IMDG

Numéro ONU	UN3257
Désignation officielle de transport de l'ONU	Elevated temperature liquid, n.o.s.*
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	F-A, S-P
Dispositions particulières	232, 274
Désignation	UN3257, Elevated temperature liquid, n.o.s.*, 9, III

RID

ADR

ADN

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Asphalt, Oxidized (other uses) 64742-93-4	X	X		X			X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Hydrogen sulfide 7783-06-4	100 lb	-	-	X

CERCLA

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Hydrogen sulfide 7783-06-4	100 lb	100 lb	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Attention

Ce produit peut vous exposer aux produits chimiques suivants, y compris ceux indiqués ci-dessous, qui sont connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, ainsi que des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction. Pour plus de renseignements, visitez www.P65Warnings.ca.gov

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bitumen, extracts of steam-refined and air refined NA	Yes

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Asphalt, Oxidized (other uses) 64742-93-4	X	-	-

Hydrogen sulfide 7783-06-4	X	X	X

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de création 11-janv.-1996
Date de révision 17-juil.-2019
Note de révision Sections de la FS mises à jour 2 3 8, 11

Avis de non-responsabilité
Une attention raisonnable a été apportée à la préparation de ces renseignements; toutefois, le fabricant ne donne aucune garantie de valeur marchande, ou tout autre garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à de tels renseignements. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct ou accessoire à la suite de son utilisation

Fin de la fiche signalétique